

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022
SESSION ORDINAIRE**

Le vingt décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 novembre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Le Maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain - Mme CAPRON Marie - M DELPLANQUE Nicolas - Mme VOLANT Aline - M DAUSSY Éric - Mme WOJTYSIAK Héléna - M HEROUART Michel - Mme DUBOS Astrid - M TURQUIN Alex - Mme LEFEVRE Joelle - M. DREANO Frédérique – M. DAZY Bernard

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ Denise - M JOZEFOWICZ Olivier - M DELOHEN Michel

M. DELPLANQUE Nicolas a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17h30

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 016 décembre 2022.

Mme Dubos émet des doutes sur les tâches confiées. Monsieur le Maire va ré-écouter l'enregistrement.

Pour la prime de la stagiaire, elle n'est pas contre, elle s'este abstenue et aurait voulu une unification.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre, 0 abstention et 11 voix pour, adopte le procès-verbal du 06 décembre 2022.

2. Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Concernant les préemptions : AM 126.

Concernant les contrats : Aurore VEZINHET a été recrutée pour la semaine de centre aéré du 19/12 au 23/12/2022.

Il y a eu une modification du procès-verbal du 06/12/2022 quant aux nombres de voix, il faut lire pour à 11 voix et non 12.

3. Intervention de Célia Leplay, stagiaire, projet informatique

Célia Leplay, stagiaire présente le projet de renouvellement des ordinateurs. Ce projet est à étudier et sera à débattre. Ce projet sera pour 2023.

Mme Dubos émet une réserve sur le changement de celui de l'accueil.

4. Ville prudente

M. le Maire présente le dossier « ville prudente » c'est un label décerné concernant la sécurité routière, les caméras. C'est un partenariat avec l'association Prévention Routière. Le coût est de 70 € de frais d'inscription et une cotisation annuelle de 340 €. Une évaluation sera faite puis si le résultat est positif alors la commune aura un kit et des panneaux à chaque entrée du village.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention, 0 voix contre et 11 voix pour, adopte le projet « ville prudente ».

5. Délibération sur la révision des tarifs

Monsieur le Maire ne souhaite pas augmenter les tarifs pour l'instant sauf pour la cantine. Monsieur le Maire explique néanmoins que le prix du repas augmente et qu'à un moment la municipalité sera obligée d'augmenter les prix.

Monsieur le Maire demande de modifier le règlement concernant le prêt des barnums.

Le conseil municipal acte cette demande de Monsieur le Maire.

6. Délibération FDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un camion a accroché la crosse d'une maison et qu'il faut la remplacer. Les habitants demandent à ce que le point lumineux soit décalé.

Le montant est de 1 429.00 € TTC, la part communale de 900.00 € TTC.

Après avoir délibéré, à 12 voix pour, le conseil municipal adopte le changement.

7. Délibérations projet travaux 2023

Monsieur le Maire explique la date butoir des dossiers de subvention.

Monsieur le Maire propose de demander la DETR et la DSIL sur chaque projet.

- Projet locaux mairie : 342 000 € HT soit 35 % DETR – 101 500 E HT et 45 % DSIL – 130 500 € HT
- Projet aménagement des locaux associatifs : 208 400 € HT soit 40 % DETR – 71 200 € HT et 40 % DSIL – 71 200 € HT
- Projet rénovation équipement scolaire : 270 700 € HT soit 40 % DETR 95 720 € HT et 40 % DSIL : 95 720 € HT

Monsieur le Maire propose de financer la TVA en fonds propres et d'emprunter pour le reste à charge.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre, 0 abstention et 11 voix pour, adopte les projets.

8. Financement

Monsieur le Maire fait un point sur les différents emprunts en cours. Il détaille et explique qu'en 2028 il ne restera plus que l'emprunt de l'éclairage de la rue du Dr Richard, soit une économie de plus de 28 000 €.

Il explique au conseil municipal qu'il faudra délibérer en janvier mais qu'il ne faut pas tarder car les taux remontent.

Monsieur le Maire a sollicité la Banque des Territoires ainsi que la Banque Postale.

Il faudra aussi prévoir le coût de démolition des classes mobiles/

9. Communications

- La secrétaire de mairie fait un point « sivu », il n'est plus nécessaire de délibérer puisque désormais le compte d'imputation est au fonctionnement.
- M. Delplanque explique qu'il faudra un défibrillateur extérieur entre la MAM et l'école. Il donne les montants des différents devis.
- Monsieur le Maire informe que les logements communaux devront avoir une DPE et que suite à cela il faudra prévoir des travaux de mise aux normes.

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 18h25.

Fait le 27 décembre 2022

Le secrétaire de séance, M. DELPLANQUE